



**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**

\*\*\*

L'an deux mille dix sept, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Yannick TASSET, Maire.

**Etaient présents :**

M. TASSET, Maire,

M. JUILLET, Mme GRANDIN, M. GUERIN, Mme ROCHE, M. ETIENNE, Mme BESCHI, adjoints,

M. DUPON, Mme BORG, M. DUPON, M. DOUNIES, M. POMARET, M. LE BLOAS, Mme LE PARC, M. SCHMIDT, Mme COCHARD, M. CHARNALLET, Mme ETIENNE, M. LEMAHIEU, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS à partir de 21h03, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, Mme MARCHAL, Mme BOISVERD, M. LOUVET, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme ORHAND à M. TASSET

Mme CATTON à Mme GRANDIN

M. RUFFIER D'EPENOUX à Mme MARCHAL

M. LANGLAIS à Mme KOLODKINE jusqu'à 21h03

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 25 jusqu'à 21h03, 26 à partir de 21h03**

**Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4 jusqu'à 21h03, 3 à partir de 21h03**

**Nombre de conseillers votants : 29**

**Secrétaire de séance :** Aude BESCHI

**Date de convocation :** le 13 décembre 2017

**Date d'affichage :** le 13 décembre 2017

**Le Conseil Municipal,**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2017.

**Délibération n°2017-103****OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS DU MAIRE****Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**PREND ACTE** des informations suivantes :

DATE	NUMERO	OBJET	MONTANT
02/11/2017	2017-093	Convention de location de 4 terrains de football « indoor » au SOCCER PARK pour la pratique de sport de ballon dans le cadre du Contrat Temps d'Activité Périscolaire (TAP) – année scolaire 2017/2018	8 640 € TTC
13/11/2017	2017-094	Marché avec la société INOÉ pour l'approvisionnement en combustible d'une chaufferie bois pour une année (marché reconductible expressément 3 fois)	101,20 € TTC par tonne
08/11/2017	2017-095	Convention d'occupation précaire d'un logement d'urgence 45 rue de Colombet – 01/10/2017 au 31/03/2018	
09/11/2017	2017-096	Convention d'occupation précaire du logement d'urgence 256 rue de Montamets – 01/11/2017 au 30/11/2017	
09/11/2017	2017-097	Convention d'occupation précaire d'un logement d'urgence 45 rue de Colombet – 01/11/2017 au 30/11/2017	
09/11/2017	2017-098	Mission de maintenance 2017 des archives communales du CIG Grande Couronne	2 844 € TTC pour 9 journées de 8 heures
09/11/2017	2017-099	Convention pour le nettoyage du logement 1230 route de 40 Sous – Madame C.	
14/11/2017	2017-100	Convention de mise à disposition de la solution « AmonEcole » avec l'ACADEMIE DE VERSAILLES pour les écoles de la ville (installation d'un pare-feu intégrant un dispositif de filtrage des accès à Internet et d'enregistrement des traces de navigation)	
10/11/2017	2017-101	Convention pour la réalisation d'une activité pédagogique sur le thème de la nature avec LA MAISON DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE DE LEVALLOIS dans le cadre du Contrat Temps d'Activité Périscolaire (TAP) - année scolaire 2017/2018	5 120 € TTC
13/11/2017	2017-102	Défense des intérêts de la commune c/ Olivier AMOUDRUZ-HATTU suite à son recours tendant à l'annulation de l'avis de recouvrement du 22/08/2017 et de la mise en demeure du 07/09/2017 concernant l'enlèvement d'un frêne et d'un acacia	
16/11/2017	2017-103	Bail de petite parcelle avec Monsieur B. et Madame J. pour la location de la parcelle AN132 chemin des	60 € la 1 <sup>ère</sup> année (montant revalorisé)

		Briochets – 01/12/2017 au 30/11/2020	chaque année en fonction de l'indice des fermages en cours)
16/11/2017	2017-104	Marché complémentaire au MAPA 16.007 – Lot 2 « menuiserie peinture » avec la société LACOUR ENTREPRISE pour la réfection du portail de l'église Saint-Pierre Saint-Paul	29 354 € HT
27/11/2017	2017-105	Contrat d'apprentissage avec le GIP FCIP-CFA de Versailles. pour la préparation en alternance d'un BTS Système Numérique Informatique et Réseaux sur 2 années pour Monsieur G.	5 000 € TTC pour les 2 ans

Délibération n°2017-104

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT ANNUEL 2016 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX –SIDRU / SIGERO / SIARH / SIDECOM**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur,

**PREND ACTE** de la présentation au Conseil municipal des rapports annuels 2016 suivants :

- Le rapport annuel du Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains (SIDRU)
- Le rapport annuel du Syndicat intercommunal de gestion des eaux du Ru d'Orgeval (SIGERO)
- Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH)
- Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le DEveloppement de la COMmunication (SIDECOM)

Délibération n°2017-105

**OBJET : FINANCES - IMMOBILIERE 3F – Acquisition en VEFA de 20 logements au 308 rue de Bethemont – Emprunts de 1 837 000 € auprès de la Caisse des Dépôts – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % pour 20 logements - Convention – Approbation**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés, (19 voix pour, 6 voix contre (Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, M. LOUVET, Mme BOISVERD, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS) et 4 abstentions (Mme BESCHI, M. CHARNALLET, Mme KOLODKINE, M. JUTTEAU)),

#### **DECIDE**

1 – L'assemblée délibérante d'Orgeval accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 1 865 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 69644, constitué d'une Ligne du Prêt et du Contrat de Prêt n° 70279, constitué de quatre Lignes du Prêt.

**Lesdits contrats sont joints en annexes et font partie intégrante de la présente délibération.**

2 – La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3 – Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

4- Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Délibération n°2017-106

**OBJET : DOMANIALITE - VENTE DES REMISES SISES 11 PLACE DE L'EGLISE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (25 voix pour et 4 voix contre (Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme BOISVERD, M. LOUVET)),

**DECIDE**

**DE CEDER** les quatre remises divisées en 4 lots

- Lot numéro 5 : remise (37/10.000èmes des parties communes),
- Lot numéro 6 : remise (37/10.000èmes des parties communes),
- Lot numéro 7 : remise (37/10.000èmes des parties communes),
- Lot numéro 8 : remise (37/10.000èmes des parties communes),

à la SCI Orgeglise dont M. Michelet est le gérant pour la somme de 100 €.

**DE CONSENTIR** tout pouvoir à M. Maire pour signer tout compromis de vente et l'acte authentique de vente,

**D'AUTORISER** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

**DIT** que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Annick HUMBLLOT, notaire à Versailles ainsi qu'en l'étude de Maître Pierre-Alexandre MAHIEU à Orgeval

---

Délibération n°2017-107

**OBJET : FINANCES- DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour et 8 voix contre (M. JUTTEAU, Mme CHARTIER, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme BOISVERD, M. LOUVET) – M. DOUNIES n'a pas pris part au vote))

**DECIDE**

**DE MODIFIER** le budget primitif 2017 comme suit :

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
16878	2 931 344,85 €	024	1 511 480,10 €
2111	1 256 290,65 €	16878	4 187 635,50 €
27638	1 511 480,10 €		

---

Délibération n°2017-108

**OBJET : FINANCES - DECONSIGNATION DE L'INDEMNITE D'EXPROPRIATION DES CONSORTS BONNAFOUS-PLAS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

## DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner la somme de quinze mille six cent soixante-douze euros (15 672 €) représentant le montant de l'indemnité d'expropriation qui est due aux consorts BONNAFOUS-PLAS pour les parcelles D n° 963-964-965 et 966 situées à Orgeval (78630) sur leurs comptes respectifs.

La répartition de l'indemnité se fait de la façon suivante :

- Madame Béatrice LEPIGEON BONNAFOUS – ¼ de l'indemnité soit 3 918 € (trois mille neuf cent dix-huit euros)
- Madame Béatrice LEPIGEON BONNAFOUS – unique héritière de Monsieur Bernard BONNAFOUS – ¼ de l'indemnité soit 3 918 € (trois mille neuf cent dix-huit euros)
- Monsieur Gérard PLAS – ¼ de l'indemnité soit 3 918 € (trois mille neuf cent dix-huit euros)
- Madame Laura PLAS, Madame Judith PLAS et Monsieur Mathieu PLAS – héritiers de Monsieur Patrick PLAS – 1/12 du montant de l'indemnité soit 1 306 € (mille trois cent six euros) chacun.

**DIT** que les intérêts seront versés par la Caisse des Dépôts et Consignations aux bénéficiaires de l'indemnité.

---

Délibération n°2017-109

**OBJET : FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE M. SEIXAS MAIA**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DE DONNER** un avis défavorable à l'admission en non-valeur des créances dues par M. David SEIXAS MAIA au titre de la taxe d'urbanisme liée au permis de construire n° PC 466 09 G 0014 pour 4 132 € et au permis de construire n° PC 466 09 G 0014 C1 pour 3 034 €.

---

Délibération n°2017-110

**OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - TARIFICATION D'UN ATELIER D'ECRITURE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

## DECIDE

**DE FIXER** le tarif d'une inscription comme suit :

- 30,00 € par trimestre

**DE DEMANDER** le paiement le jour de l'inscription.

**DIT** qu'aucun remboursement ne sera effectué

---

Délibération n°2017-111

**OBJET : ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE**

**D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis

**D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention valant accord-cadre et tout document s'y rapportant.

---

Délibération n°2017-112

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTE « CHARGE DE MISSION »**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (24 voix pour et 5 voix contre (Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme BOISVERD, M. LOUVET, Mme CHARTIER))

**DECIDE**

**D'AUTORISER** la création d'un emploi administratif de chargé de mission de catégorie A, à temps complet, en raison d'un accroissement temporaire d'activité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée pouvant aller jusqu'à 12 mois sur une période de 18 mois.

**DE PRECISIER** que l'agent recruté bénéficiera d'une rémunération basée sur l'indice majoré 577 et du régime indemnitaire mis en place au sein de la collectivité pour la catégorie A de la filière administrative.

**DE PERMETTRE LA SIGNATURE** du contrat de travail et les arrêtés d'attribution de régime indemnitaire.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,**

**Fait à Orgeval, le 19 décembre 2017**

**Le Maire  
Yannick TASSET**

